

Au milieu des nombreuses sollicitations financières, il y en a une qui a une couleur différente : le denier de l'Eglise.

Il ne s'agit pas de soutenir une action extérieure nécessaire accomplie pour moi par une association (Secours Catholique, Chantiers du Cardinal, Ordre de Malte, Aide à l'Eglise en Détresse...) mais de subvenir aux besoins directs de ma famille, l'Eglise, en participant à la vie de ma paroisse et de mon diocèse (une partie du denier est reversée chaque année au diocèse de Nanterre). Une paroisse et un diocèse ont, comme toute famille, des charges. Le denier est donc un acte d'appartenance à l'Eglise : l'Eglise n'est pas une association qui m'est extérieure, elle est ma famille que je soutiens en fonction de mes ressources. C'est ce que me demande le cinquième précepte de l'Eglise que rappelle le Compendium du Catéchisme de l'Eglise Catholique : « Subvenir aux besoins matériels de l'Eglise, selon ses possibilités ». C'est donc bien un des devoirs du chrétien. Ainsi, même si la déduction fiscale risque de faire apparaître ce don comme un don à une association, il n'en a pas la même teneur.

Aujourd'hui, l'Eglise ne me dit pas avec précision combien je dois donner. Cela dépend de mes revenus et de mes charges. Elle me donne comme indication « 1 à 2 % des revenus annuels ». À moi de faire le calcul entre mon salaire, mes revenus financiers, locatifs... Un jeune qui gagnerait 800€ sur une année en babysitting verserait par exemple 8 à 16€ au denier cette année-là...

Chacun est invité à participer selon ses ressources à la vie de sa famille, l'Eglise.

Abbé Dedieu, Curé

NOTEZ BIEN



MAISON D'EGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

La Maison des Familles du 92 propose **un groupe de parole pour les couples en espérance d'enfant** un mercredi par mois.

Prochaines dates : le 7 décembre et le 4 janvier de 20h15 à 22h30.

Renseignements et inscriptions : sophiehin-fray@gmail.com

Plus d'infos : www.maisondesfamilles92.com

10 MILLIONS D'ETOILES

Le Secours Catholique propose ses bougies de Noël en faveur des familles défavorisées de la Garenne-Colombes aux sorties des Messes de Saint-André et Saint-Urbain, les 3 et 4 décembre

Les cartes de Noël sont à votre disposition dans l'Eglise. N'hésitez pas à en prendre plusieurs pour les distribuer autour de vous.

ZOOM SUR

UNE FÊTE PATRONALE COMME IMMATRICULATION CÉLESTE

On cite parfois un mot, réel ou fictif, d'enfant du caté qui aurait parlé de « l'immatriculée Conception » ! Simple difficulté à se rappeler le titre d'Immaculée Conception ? Possible... Et s'il y avait quelque chose de plus profond derrière ?

A Sainte-Marie des Vallées, l'Immaculée Conception de la Vierge Marie est notre fête patronale, en quelque sorte une invitation à y être spécialement attentifs. Que nous dit cette fête ? C'est un dogme proclamé par Pie IX selon lequel Marie a échappé à la souillure du péché originel : cela pourrait nous sembler bien éloigné de nos vies de croyants pécheurs ! Pourtant, Marie n'est pas l'inaccessible, elle est celle qui nous montre simplement le chemin qu'est Son Fils. En et par Lui, nous sommes guéris de nos péchés ; à l'exemple de Sa mère, nous apprenons un chemin d'écoute et d'offrande pour Le porter au monde.

A Lyon, on célèbre cela par la fête des Lumières. Pourquoi, dans notre ensemble pastoral, ne pas voir en Marie celle qui nous désigne notre plaque d'immatriculation à tous, celle qui indique notre provenance, bien au-delà des nouvelles régions : la « patrie céleste ». A nous d'en nettoyer chaque jour plus les boues de nos péchés, de nos refus d'aimer ! Car c'est à l'école de Marie, « étoile de la mer [...] qui brise les chaînes des pécheurs et rend la lumière aux aveugles » (*Ave Maris Stella*) que nous pourrions faire resplendir cette immatriculation de « citoyens des cieux », bien plus profonde et vraie que tous les logos de la terre.

Isabelle de La Garanderie

A la Maison paroissiale, 5 rue Voltaire, sauf mention contraire

A l'occasion de l'Avent, **les dimanches 4 et 11 décembre**, il y aura la possibilité de se confesser durant les Messes de 11h00.

Du 30 novembre au 8 décembre 2016 à 17h00 : Neuvaine à l'Immaculée Conception à la **Chapelle Saint-André-Sainte-Hélène**.

FORMATION MISSION ANGELUS : Quelle est sa Puissance ? La violence dans la Bible et dans le Coran ?
Lundi 5 décembre de 20h30 à 22h00 à la Maison Paroissiale.

JOURNEES DU PARDON : Saint-Urbain : Mardi 6 décembre 2016 de 15h00 à Minuit
Sainte-Marie des Vallées : Mercredi 7 décembre 2016 de 19h00 à 22h30

Mercredi 7 décembre de 20h30 à 21h30

Venez faire une pause avec la Parole de Dieu en partageant une Lectio divina (lecture priante de la Parole de Dieu). Invitez un ami !

Jeudi 8 décembre 2016 à 19 Heures : Messe de l'Immaculée Conception.

CATHECHESE POUR ADULTES : La doctrine sociale de l'Eglise : le travail humain

Jeudi 8 décembre à 15h00 à Sainte-Marie des Vallées et Jeudi 8 décembre à 20h30 ou Vendredi 9 décembre à 10h00 à la Maison Paroissiale Durée : 1 heure.

Samedi 10 décembre à 10h00 à la Cathédrale de Nanterre, Monseigneur Aupetit consacrerà Isabelle Payen de la Garanderie dans l'ordo consecrationis virginum. Ceux qui souhaitent participer à un cadeau à cette occasion peuvent déposer leur offrande à l'accueil de nos paroisses.

HORAIRES DES MESSES DE NOEL 2016

SAMEDI 24 DECEMBRE 2016

Saint-Urbain : 18h30-20h30-23h30 Veillée puis Messe de Minuit / **Sainte-Marie des Vallées** : 19h00

DIMANCHE 25 DECEMBRE 2016

Saint-André-Sainte-Hélène : 8h00 : Messe de l'Aurore / **Sainte-Marie des Vallées** : 10h30 / **Saint-Urbain** : 9h30

Le carnet de la semaine :

BAPTÊMES : Thaïs SAINT OLIVE, Margaux BRULÉ
OBSÈQUES : Christiane GASNIER, Mireille ROCHET, Simone AZOULAY, Andrée SOREAU

Le carnet de la semaine :

BAPTÊME :
OBSÈQUES :

MESSES DOMINICALES	samedi	dimanche
Ste-Marie des Vallées	18h	10h30
St-André - Ste-Hélène	18h	-
St-Urbain	-	9h ⁽¹⁾ —11h—18h

⁽¹⁾sous la forme extraordinaire. A 9h30 à partir du 03/01/2016

MESSES EN SEMAINE sauf mention contraire au verso

	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
Ste-Marie	/	11h	19h	9h	11h	-
St-Urbain	19h	9h ⁽²⁾	9h	19h	7h ⁽³⁾	10h puis confessions

⁽²⁾suivie du chapelet

⁽³⁾tous les vendredis sauf juillet et août, suivie d'un petit déjeuner

CONFESSIONS Pour rencontrer un prêtre sur rv, appeler le secrétariat.

Ste-Marie : mer. 18.-18.45, jeu. 9.30-10.30, sam. 11.15-12h et après les messes de semaine.

St-Urbain : jeu. 17.30-18.45, ven. 17-19, sam. 10.30-12.

ADORATION

Ste-Marie : mercredi 19.30-21.30⁽⁴⁾.

St-Urbain : jeudi 18-19⁽⁴⁾, samedi 10.30-12.

Maison paroissiale : mardi 8h-minuit. ⁽⁴⁾

ACCUEIL - SECRETARIAT

Ste-Marie Secrétariat⁽⁴⁾ : lun, mar et jeu : 9-12.

Accueil : lun⁽⁴⁾, mar⁽⁴⁾, jeu⁽⁴⁾ et ven⁽⁴⁾ 9-12 ; mer⁽⁴⁾, 10.30-12.30 ; sam⁽⁵⁾ : 10-12. ⁽⁴⁾temps scolaire

St-Urbain : Secrétariat : du lun au ven : 9.00-11.30

Accueil : lun, mar et ven : 17-19 ; mer : 10-12 et 17-19 ;

jeu⁽⁵⁾ 17.00-18.45. ; sam : 10-12. ⁽⁵⁾présence d'un prêtre

Pour les baptêmes, contacter l'accueil 3 mois à l'avance.
Pour les mariages, contacter l'accueil un an à l'avance.

Paroisse Saint-Urbain

Place de la Liberté
92250 La Garenne-Colombes

tél : 01.42.42.87.71

site : sainturbain92.catholique.fr

mail : paroisse@sainturbain92.catholique.fr

Paroisse Sainte-Marie des Vallées

13 rue Pierre Virel

92700 Colombes

tél : 01.42.42.24.95

site : saintemariedesvallees.com

mail : paroissesmv@wanadoo.fr



facebook.com/stusmv